



FORMATION AM (ex BSR)

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est:

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :
www.cer-lanvillon.com

DUREE DE LA FORMATION
7 heures

Pré-requis : dès 14 ans

LIEU DE LA FORMATION
CER LANVOLLON
12 Rue des Fontaines
22290 LANVOLLON

TARIF
Sur devis, nous consulter

DATES :
Nous consulter

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire est exigé ([R. 211-2 du code de la route](#)) pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur. Il se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. La partie théorique est validée par la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau (ASSR 2) ou par l'attestation de sécurité routière (ASR). La partie pratique est constituée d'une phase d'enseignement hors circulation (plateau), d'une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, et d'une phase de sensibilisation aux risques.

PROGRAMME DE FORMATION

Le formateur adaptera les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants:

- formation pratique hors circulation ;
- formation pratique en circulation ;
- sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation du permis AM
(durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
- leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation (durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur insistera sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs et de la prise de conscience des risques.



CER
C'EST RÉUSSIR

550

ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

FORMATION AM (Ex BSR)

PROGRAMME DE FORMATION *(suite)*

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers. Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...). Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.



PROGRAMME DE FORMATION *(suite)*

Séquence 3 : sensibilisation aux risques *(durée : 1 heure)*

Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques.
- Sur piste et/ou sur la route, sur véhicule de type cyclomoteurs (50 cm³) pour la conduite.

SANCTION DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'établissement CER délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière. La demande de titre est ensuite effectuée sur le site ants.gouv.fr.